

Dates et lieu

15, 16, 22, 23 mars et 19, 20, 26, 27 avril 2024

Université de Neuchâtel
Bâtiment principal
Avenue du 1er-Mars 26
2000 Neuchâtel

Format hybride

Présentiel à l'Université de Neuchâtel & diffusion simultanée en visio-conférence.

Horaire

Dès 8h45: Accueil
09h15 – 12h30: Session
12h30 – 14h00: Pause repas
14h00 – 17h15: Session

Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé est à retourner, accompagné d'un curriculum vitae et d'une copie des diplômes, par e-mail à: caroline.ferrazzo@unine.ch

Délaï d'inscription: dimanche 25 février 2024

- Le nombre de participant-e-s est limité à vingt personnes.
- Les inscriptions sont acceptées selon l'ordre d'arrivée et en fonction des prérequis.
- L'Institut d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel se réserve le droit de ne pas ouvrir la formation si le nombre de personnes inscrites est insuffisant.

La tenue du cours est communiquée le **lundi 26 février 2024**.

Frais retenus en cas d'annulation d'inscription

Selon les modalités d'annulation de la formation, disponibles en ligne à l'adresse:
www.unine.ch/promouvoir

Direction du cours

Prof. Régine Bonnefoit, Dr. Patrick Cotting, Dr. Thomas Schmutz et Caroline Ferrazzo, M.A.

Université de Neuchâtel
Institut d'histoire de l'art et de muséologie
Espace Tilo-Frey 1
2000 Neuchâtel

Renseignements

Caroline Ferrazzo, M.A.
Collaboratrice scientifique
Membre de la direction
caroline.ferrazzo@unine.ch
Tél. + 41 79 387 30 40

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) GÉRER ET PROMOUVOIR UNE INSTITUTION CULTURELLE

Module I

STRATÉGIE, GESTION ET FINANCEMENT

15, 16, 22, 23 mars et 19, 20, 26, 27 avril 2024

23e année



recommandé par ICOM Suisse - Conseil international des musées

Nous avons assisté, ces dernières années, à une évolution rapide de la société et des modes de consommation, qui a placé les institutions culturelles devant de nombreux défis transversaux dans la poursuite de leur mission, les amenant à se repositionner constamment. Depuis plus de vingt ans, la direction du CAS s'efforce de prendre ces éléments en considération en proposant une formation qui puisse répondre au mieux aux nouvelles exigences et à la réalité des acteurs et actrices culturel-le-s. En ce sens, d'importantes réflexions ont été menées sur le contenu de la formation qui, à l'occasion de sa 23e année d'existence, se mue en **Certificate of Advanced Studies « Gérer et promouvoir une institution culturelle »**. Si sa structure reste la même, son titre et son contenu ont été renouvelés en vue de s'adapter davantage aux enjeux et aux nouvelles pratiques du secteur culturel. Les deux modules sont concentrés désormais sur les thématiques suivantes:

Module I – Stratégie, gestion et financement

Module II – Promotion, communication, gestion événementielle

Objectifs de la formation

L'objectif du Certificate of Advanced Studies (CAS) "Gérer et promouvoir une institution culturelle" consiste, par le biais de sections théoriques et pratiques, à donner des outils concrets aux professionnel-le-s de la culture en vue de faire face aux enjeux actuels entourant le développement des institutions culturelles, qui touchent de plus en plus la structure et l'organisation administrative de celles-ci.

Publics-cibles

Cadres et collaborateurs-trices du secteur culturel privé ou public : musées, fondations, organisations et administrations à but culturel, galeries et centres culturels, bibliothèques, archives privées ou publiques, salles de spectacles, compagnies, festivals, etc.

Prérequis

Les candidat-e-s doivent être titulaires d'une licence/d'un Master ès Lettres, d'un titre jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle correspondante dans une institution culturelle. L'attestation de réussite du module II du CAS permet également l'accès au module I.

Langue d'enseignement

Français

Structure générale du CAS

Le CAS en "Gérer et promouvoir une institution culturelle" est composé de deux modules et se termine par un travail écrit final.

Chaque module peut être réalisé de manière indépendante, c'est-à-dire qu'il n'est pas obligatoire de suivre la formation "dans l'ordre" (module I puis module II): un accès direct via le module II est tout à fait possible. De ce fait, il est nécessaire de s'inscrire à chacun des deux modules.

Évaluations et obtention du titre de CAS

Pour obtenir le titre de Certificate of Advanced Studies Gérer et promouvoir une institution culturelle de l'Université de Neuchâtel (13 ECTS), il est nécessaire de réussir les examens du module I et du module II, puis le travail écrit final, que le/la candidat-e rédige dans les trois mois à compter de la fin du second module suivi. Il/elle le défend ensuite lors d'une soutenance orale.

Une présence régulière à chacun des deux modules est en outre nécessaire pour l'obtenir.

Finance d'inscription

CHF 2800.- par module + **CHF 480.-** pour le suivi et la soutenance du travail final

Payable dès réception de la confirmation de la tenue du module. Possibilité de paiement en plusieurs tranches sur demande.

MODULE I – STRATÉGIE, GESTION ET FINANCEMENT

Le module I s'intéresse à la stratégie, à l'organisation et au financement des institutions culturelles ainsi qu'aux problématiques y relatives : comment fonctionnent les institutions culturelles suisses aujourd'hui ? Comment faire face et atteindre à la fois des objectifs financiers, de participation culturelle et de cohésion sociale ? Quelle(s) stratégie(s) adopter et comment les mettre en oeuvre ? Quels sont les outils nécessaires à la conduite (administrative et financière) d'une institution culturelle ?

Les intervenant-e-s, toutes et tous des professionnel-le-s reconnu-e-s dans leur domaine, proposeront un éventail des approches récentes en intégrant dans leurs cours des sections tant théoriques que pratiques en vue de répondre à ces problématiques.

Intervenants principaux

Dr. Patrick COTTING, directeur général de CCI Consulting SA, professeur adjoint et membre de Faculté à l'Université de Suisse italienne de Lugano (USI), IE University Madrid et autres.

Dr. Thomas SCHMUTZ, historien de l'art et curateur, directeur de Lange & Schmutz Recherche de provenance Sàrl, professeur titulaire à l'Université de Neuchâtel, ancien directeur adjoint de l'Aargauer Kunsthaus.

Intervenant-e-s ponctuel-le-s

Jacques AYER, muséologue et paléontologue, chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel, ancien directeur du Muséum de Genève (2012 à 2020), où il a conduit un important projet de réorganisation interne et de redéfinition institutionnelle.

Ariane GERBER, secrétaire générale de la Commission neuchâteloise de répartition du bénéfice de la Loterie Romande.

Niklaus Manuel GÜDEL, directeur de l'Institut Ferdinand Hodler (Genève/Delémont).

Anne-Marie JACOT OESCH, présidente de la Commission neuchâteloise de répartition du bénéfice de la Loterie Romande.

Pius KNÜSEL, Directeur du festival Alpentöne (Altdorf UR), président de l'Association des Universités populaires suisses, président du conseil de fondation du festival Culturescapes (Bâle), ancien directeur de Pro Helvetia.

Anne-Sophie MARCHAL, responsable de la médiation culturelle au Château de Chillon, co-directrice de La Lucarne, association pour la promotion de la médiation culturelle en Suisse romande, co-fondatrice et coordinatrice de WOW, collectif de médiation culturelle indépendante.

Christine RODESCHINI, archiviste cantonale adjointe, Archives de l'État de Neuchâtel

Sara TERRIER, médiatrice culturelle au Musée Jenisch Vevey, co-directrice de La Lucarne, association pour la promotion de la médiation culturelle en Suisse romande, co-présidente de l'association Médiation Culturelle Suisse (MCS).

Programme définitif à suivre. Sous réserve de modifications.